

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SAP 13 Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+++- Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire

Page 1

Fabrégoules ensoleillée!
Inscription Paris

Page 2

François, on sait faire aussi !
Médiapost et néopress...
Recommandés dans le métro

Page 3

9 octobre 2012
11 octobre 2012

Page 4

Les relations postales entre
Marseille et le Maghreb

Page 5 et 6

Impôts : 1/2 part et modèles

Page 7

Pourquoi les retraites ont droit
aux 10%

Ne touche pas à nos retraités
Les retraités ne sont pas des
vaches à lait

Dernière minute...

Page 8

A la manière de Ronsard
ou Les reconnaissez-vous!
Sur mon agenda
Prochaine réunion
Taxez les dividendes

Tous les jeudis matin
Permanence Retraités
au SYNDICAT



Depuis plusieurs mois,
l'UCR-CGT agit dans
un cadre unitaire....
....Suite page 3

~~Edition pluvieuse, édition heureuse!~~

Fabrégoules ensoleillée, Fête heureuse!

Allez pour une fois que la météo s'est plantée (elle qui prévoyait en début de semaine un jeudi pluvieux) ne boudons pas le plaisir de changer le titre prévu « Edition pluvieuse, édition heureuse ! » en « Fabrégoules ensoleillée, Fête heureuse! »

Certes, nous déplorerons l'absence de certains de nos camarades effrayés sans doute par la pluie de la veille au soir (pour l'ouverture de l'exposition et le récital), mais les timides rayons de soleil qui tardèrent faut le dire à réchauffer l'atmosphère n'ont pas altéré les envies de discussions et d'en découdre de la centaine de participants au débat introduit par Cathy Cau.



Dans un large tour d'horizon Cathy a su nous présenter la situation actuelle, nous en dresser les tenants et aboutissants et développer les perspectives que nous propose l'USR pour avancer sur le chemin de nos revendications. Trop long de résumer la trentaine d'interventions mais, des interrogations et des doutes certes mais cette volonté de changer les choses pour changer la vie ! Sachez quand même que nous avons diffusé 203 vignettes (à quelques encablures de l'objectif = 93%) et que se sont à ce jour 19 bons repas qui ont été vendus.

Et je terminerai ce mini compte-rendu par l'attribution de la « Fourchette de Classe » aux cuisiniers pour leur fabuleuse « daube/pâtes » qui fit le régal de tous !



OUI, je serais des vôtres le JEUDI 11 OCTOBRE 2012
Je réserve ma place dans le train pour Paris

NOM..... Prénom.....

Je réserve :place(s) et je règle ma participation:x 10€ = euros.
à l'ordre du Syndicat CGT La Poste13 (mentionnez Manif du 11 au dos)

A retourner dans les plus brefs délais

François, on sait faire aussi !

Face à la pression de la rue, le gouvernement portugais de centre-droit de Pedro Passos Coelho n'appliquera pas les mesures d'austérité annoncées le 7 septembre dernier.

Contraint par l'opinion publique, le gouvernement portugais a reculé. Les nouvelles mesures d'austérité annoncées ces dernières semaines ne seront pas appliquées.

MEDIAPOST ET NEOPRESS AUTORISEES A DISTRIBUER DU COURRIER ADRESSE :

Par décision n° 2012-0951 en date du 24 juillet 2012, rendue par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, la société Mediapost est autorisée à offrir sur une durée de quinze ans, des prestations de services postaux relatives aux envois de correspondance incluant la distribution. Cette autorisation parue au journal officiel du 26 septembre 2012 faite suite à celle déjà attribuée à Neopress. Ainsi donc, La Poste veut permettre à ses deux filiales Neopress et Mediapost d'exercer des services postaux relatifs aux envois et à la distribution de correspondances. Cette décision lourde de conséquences donne la possibilité de transférer le volume du courrier adressé hors de la maison mère vers les filiales avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur l'avenir incertain des filiales ou les garanties sociales du personnel. Par cette décision, les dirigeants de La Poste se donnent les mains libres pour un éventuel mouvement stratégique de la distribution du courrier qui viderait la sacoche des facteurs. Alors que le plan de communication éhonté du Groupe La Poste sur les emplois n'a pas convaincu les postiers, les décisions stratégiques inquiétantes prises sur l'avenir du courrier vont à l'encontre du développement du Service Public.



Recommandés dans le métro : Paris engage le bras de fer

Sur proposition du groupe PCF/PG, le Conseil de Paris a renouvelé son opposition la plus ferme à la distribution de lettres recommandées dans le métro.

Le Conseil a ainsi décidé d'intervenir auprès des directions de La Poste et de la RATP pour exiger qu'elles renoncent à l'extension de ce dispositif testé depuis 2010 et sur lequel les deux entreprises publiques, étrangement, se refusent à communiquer. Aberration économique, aberration juridique, le dispositif serait également une aberration dans la logique de service public.

En effet, d'un côté, la Poste supprime des emplois à tour de bras dans les guichets parisiens - vingt-neuf depuis décembre - de l'autre elle affirme ne plus pouvoir répondre aux attentes des habitants...

En vérité, la vocation de ce dispositif est aussi simple que cynique : il s'agit d'une logique purement marchande, en aucun cas d'amélioration du service public.

Pour ne pas en arriver là avec la RTM et le métro marseillais !

**Vous possédez une adresse Courriel ?
Vous pouvez recevoir ce journal par Mail
Envoyez un mail vide à l'adresse
retraites.cgtposte13@hotmail.fr**

Les Post' Hier N° 36

9 octobre 2012 Premier rendez-vous de lutte de cette rentrée à ne pas rater.

Tourner le dos aux vraies solutions est grave. Que le Medef préfère verser des dividendes somptueux aux actionnaires plutôt que de les investir dans l'appareil productif, l'emploi, les salaires, c'est nourrir sans cesse la spirale de l'enfoncement dans la crise. Que le gouvernement, avec sa majorité législative, qui a été élu massivement par les salariés, les privés d'emploi, les retraités soit sourd à une réorientation de choix est inadmissible.

Le 9 octobre, journée européenne d'action autour des questions industrielles

Dans le département, les inquiétudes sont importantes autour de filières déterminantes.

Quel avenir pour : l'agroalimentaire (Fralib, Moulins Maurel, Heineken...), la microélectronique, la filière pétrochimique qui à elle seule occupe 30 000 emplois sous-traitance comprise, la sidérurgie (Arcelor, Asocmétal) ces deux filières étant directement liées à l'activité industrialo portuaire, poumon de l'économie régionale. Quels services publics à l'Hôpital, l'école, la Poste, les télécoms, dans la fonction publique territoriale, et tous les services de l'Etat. Tout comme nous devons veiller à défendre becs et ongles l'ensemble des œuvres mutualistes regroupées au sein du Grand Conseil de la Mutualité. C'est aussi le droit à la santé pour tous qui est au cœur de cette lutte.

Si l'industrie fout le camp, l'ensemble des services publics dans les transports (SNCF, RTM, SNCM, Air France...) et l'activité des services seront affectés dans leur cohésion.

Ne laissons pas faire, pour sortir de la crise qui n'est pas une fatalité mais le résultat de choix qui nous enfonceraient dans l'austérité.

11 HEURES - Place de la Joliette à MARSEILLE

11 octobre 2012 Avec la CGT et tous ensembles, faisons-nous entendre !

Depuis plusieurs mois, l'UCR-CGT agit dans un cadre unitaire, tout d'abord, auprès, des candidats aux élections législatives. Aujourd'hui, en direction des élus. Cette action vise à sensibiliser les députés sur trois sujets concernant, en particulier, les retraités.

15 millions de retraités, cela compte. Personne ne peut oublier cette réalité. C'est pourquoi, l'UCR-CGT, entend intervenir dans le débat.

Des mesures immédiates sont attendues, elles doivent être prises.

- L'aide à l'autonomie est un dossier qui doit, aujourd'hui, être de nouveau pris en compte par le gouvernement sur une autre base que son prédécesseur.

- Le pouvoir d'achat des retraités. Là, il s'agit d'une urgence prioritaire. Trop longtemps, les retraités ont été oubliés par le pouvoir et le Medef.

- L'accès aux soins des personnes âgées et retraitées, certes, il s'agit d'un dossier en lien avec des actifs, mais, il existe des spécificités que personne ne doit nier.

Pour la CGT, il s'agit de lier l'économie et le social est aussi développait une autre répartition des richesses pour satisfaire les besoins sociaux

Manifestation à Paris, mais aussi à Marseille

Rendez-vous 10h30 devant le Conseil Régional

27 place Jules Guesde – Porte d'Aix

13481 MARSEILLE CEDEX 20

En marge de la Fête de Fabrégoules et de l'exposition « MARSEILLE /ALGER, les deux sœurs de la Méditerranée », à verser dans le débat



**Les relations postales entre
entre le Maghreb et le Sud de la France
et particulièrement Marseille.**

Jusque dans les années 2000, Marseille était le bureau d'échange postale entre d'une part, les départements du Sud de la France et les pays du Maghreb.

Au départ de Marseille les relations se faisaient par voie aérienne au départ de Marignane et par voie maritime au départ du port de Marseille.

Deux types de courrier, la lettre et le petit colis (jusqu'à 3k) et le colis postal. Deux vitesses, la voie rapide : avion et la voie de surface : le bateau.

Les bureaux d'échange du Maghreb étaient : Tunis pour la Tunisie aérien et maritime ; Alger : aérien et tout le maritime, Oran, Constantine et Annaba : aérien pour l'Algérie ; Casablanca : aérien et maritime pour le Maroc.

Les échanges étaient pratiquement quotidiens pour l'aérien et hebdomadaire pour le maritime.

A compter des années 2000, le bureau d'échange de Marseille a fermé et 110 emplois supprimés.

TOUT LE TRAFIC AERIEN EST CENTRALISE SUR ROISSY.

Les conséquences : Outre les suppressions d'emplois, nous pouvons dire que 1500 km ont été ajoutés entre Marseille et les bureaux d'échange de ces pays.

Par ailleurs nous ne pouvons pas assurer que le trafic originaire de ces pays soit traité avec la même qualité de service qu'avant 2000. Le produit vulgairement appelé ménage étant un produit de « bouche trou » des temps morts. Priorité étant donnée aux trafics des pays RICHES.

Par ailleurs tout l'acheminement maritime a été supprimé. Cet acheminement était très prisé par la population originaire des pays du Maghreb qui pouvait expédier à leur famille divers objets de première nécessité à un coût défiant toute concurrence. Pour exemple, une remorque de 50 M3 était expédiée toute les semaines à destination de Tunis et d'Alger (pendant les fêtes de fin d'année ou pendant le ramadan ces volumes doublés, voire triplés) ; un conteneur de 30M3 était acheminé tous les Lundi à destination de Casablanca, volume qui doublait durant les fêtes. Par ailleurs cet acheminement était également très prisé par les éditeurs, les libraires, qui expédiaient livres et documents à très bas prix ; mais aussi par les étudiants faisant leurs études en France.

Nous avons là un aperçu de la politique menée aussi bien par les partis de droite que sociaux libéraux.

Nous devons reconstruire toutes ses relations avec d'un côté les salariés de la Poste Française et de l'autre les organisations syndicales de ces pays et en particulier l'Algérie.

Certes les relations étaient en volume totalement en faveur de notre pays et la Poste comme les libéraux s'appuient sur cette différence pour se conduire en structure de dominateur imposant au plus faible. C'est le néo-colonialisme.

Cela ne peut perdurer si l'on veut construire un monde paix.

APPEL à CONTRIBUTION: Vous avez un coup de colère à exprimer, une info dont vous pensez que d'autres puissent profiter, une envie de faire partager la passion que vous avez découverte ou développer depuis votre mise à la retraite, etc.

Envoyez vos écrits par mail à l'adresse
retraites.cgtposte13@hotmail.fr



Impôts et la 1/2 part



Union Syndicale des Retraités CGT des Bouches du Rhône

23 bd Charles Nedelec - 13003 Marseille – tél : 0491504807-email :usr13cgt@wanadoo.fr

Les retraités ne sont pas des vaches à lait !

Madame, Monsieur,

La mise en application des mesures contenues dans les Lois de Finances pour 2009 a conduit à la suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules si elles n'ont pas élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans jusqu'à sa majorité. Les personnes qui bénéficiaient de cette demi-part pour l'imposition des revenus de l'année 2008 l'ont conservé avec une limitation du gain d'impôt à 855 € en 2010, 680 € en 2011, 400 € en 2012, 120 € en 2013 et elles perdront cette demi-part pour l'imposition des revenus de 2013 si elles ne remplissent pas les nouvelles conditions fixées par la Loi de Finances pour 2009.

La Loi de Finances pour 2012 a instauré le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour l'imposition des revenus 2011 et 2012, ce qui conduit mécaniquement des contribuables non imposables jusque-là à devenir imposables et parmi eux de nombreux retraité-e-s. Ce changement induisant de plus des pertes d'exonération ou d'abattement en matière de fiscalité locale, une augmentation des cotisations et une réduction des prestations sociales.

Malheureusement la nouvelle majorité parlementaire qui avait, étant dans l'opposition, condamné cette suppression de la demi-part et le gel du barème de l'impôt sur le Revenu n'a pas annulé ces mesures.

Cette situation vous conduit à venir au centres des Finances Publique afin de demander un étalement des paiements de vos impôts, une remise gracieuse du fait de vos difficultés à boucler votre budget.

Un rapport de la Cour des Comptes suggère au gouvernement de prélever 5 milliards sur le dos des retraités avec la suppression de l'abattement des 10 %, l'alignement du taux de CSG sur celui des actifs entre autres propositions.

L'accueil est rendu difficile dans les services des Finances Publiques du fait des suppressions d'emplois intervenues sous le gouvernement Sarkozy Fillon. Malheureusement là encore le nouveau gouvernement n'inverse pas la tendance et poursuit la politique mise en œuvre avec la Révision Générale des Politiques Publiques, même si c'est sous un autre nom.

Au niveau des services des Bouches du Rhône, c'est plus de 500 emplois qui ont été supprimés depuis 2008, c'est pourquoi vous êtes accueilli dans de mauvaises conditions, les agents qui vous reçoivent sont également victimes de cette situation.

Nous vous proposons d'utiliser les modèles pour des recours gracieux concernant vos impôts.

Sans attendre, si vous êtes concernés, nous vous invitons à formuler un recours gracieux selon modèle ci-joint, et à nous tenir informés de votre démarche.

NOM et Prénom.....
.....
Adresse.....

Le

à Madame, Monsieur
le responsable du centre des
Finances Publiques
adresse.....

Objet : demande de recours gracieux en IR
Madame, Monsieur,

Suite à la suppression de la demi-part décidée par la Loi de Finances pour 2009 dont j'étais bénéficiaire car mon (mes) enfants souscrivaient une déclaration séparée. Mon impôt sur le revenu de 2012 est ainsi passé de € en 2009 à € en 2012 soit une augmentation de€. De plus cela a entraîné une imposition à la Taxe d'Habitation, à la redevance télé, à la Taxe Foncière, un paiement ou une augmentation de la CSG et de la CRDS et à une réduction de certaines prestations sociales (1).

Percevant€ mensuels et devant faire face à de lourdes charges (loyer, EDF, santé, mutuelle....) je suis dans l'impossibilité de supporter cette augmentation. Aussi je vous demande de bien vouloir en prononcer la remise gracieuse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, le responsable de centre, l'assurance de ma parfaite considération.

Signature

(1) A adapter en fonction de la situation personnelle

.....
NOM et Prénom.....
.....
Adresse.....

Le

à Madame, Monsieur
le responsable du centre des
Finances Publiques
adresse.....

Objet : demande de recours gracieux TH ou TF
Madame, Monsieur,

Ayant un Revenu Fiscal de Référence compris entre 10 024 € et 12 700 €, suite à la suppression de la demi-part décidée par la Loi de Finances pour 2009, je suis imposable à l'impôt sur le revenu et cela entraîne mon imposition à la Taxe d'Habitation, à la redevance télé, à la Taxe Foncière, un paiement ou une augmentation de la CSG et de la CRDS et à une réduction de certaines prestations sociales (1).

Percevant€ mensuels et devant faire face à de lourdes charges (IR, loyer, EDF, santé, mutuelle....) je suis dans l'impossibilité de supporter le paiement de cet impôt. Aussi je vous demande de bien vouloir en prononcer la remise gracieuse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le responsable de centre, l'assurance de ma parfaite considération.

Signature

(1) A adapter en fonction de la situation personnelle

POURQUOI LES RETRAITES ONT DROIT A LA DEDUCTION DES 10% ET POURQUOI ILS DOIVENT LA GARDER...

Contrairement à ce qui est affirmé les 10% de déduction dont bénéficient les retraités ne sont pas liés à la notion de frais professionnels ce qui serait effectivement peu cohérent.

Cette déduction est le résultat de changements intervenus au travers des législations fiscales qui ont fait évoluer les calculs des bases imposables et les barèmes de l'impôt sur le revenu.

Il est indispensable de toujours rappeler que le système fiscal français est déclaratif, que les salariés sont déclarés par des tiers, que la fraude fiscale existe et qu'elle représente depuis de très nombreuses années environ 12% du budget global de l'Etat.

Au début des années 1970, pour tenir compte des possibilités de fraude des contribuables autres que les salariés, les commerçants et les artisans payaient en plus de l'impôt sur le revenu une taxe complémentaire calculée sur leur revenu imposable. Mr Giscard d'Estaing, ministre des finances, ayant affiché une volonté politique de lutte contre la fraude fiscale, supprimait cette taxe complémentaire. Cette suppression bénéficiait donc aux contribuables non déclarés par des tiers.

Dans les années 1980 il a été décidé de supprimer les 20% de déduction sur le montant des revenus déclarés par des tiers, déduction dont bénéficiaient les salariés et les retraités. Pour tenir compte de cette suppression le barème d'impôt sur le revenu était censé intégrer l'augmentation d'impôt qui en résultait. Cette mesure

favorisait de fait les contribuables autres que les salariés et les retraités. Par ailleurs cette mesure était également liée à la création des centres de gestion agréés pour les déclarations de résultats des BIC, BNC (commerçants, artisans, professions libérales). Cette création étant présentée comme une garantie de plus grande sincérité dans la déclaration de leurs revenus.

C'est dans ce cadre que les 10% de déduction ont été accordés pour les retraités avec un montant plafonné à 3660 € par foyer fiscal. Cette déduction de 10% a été prise par souci d'équité compte tenu du fait que seuls les retraités étaient pénalisés par les modifications successives apportées (les grands bénéficiaires étant les contribuables autres que les retraités et les salariés) et que par ailleurs ils avaient été et continuaient d'être déclarés par des tiers sans participation à la fraude fiscale toujours aussi élevée.

C'est pourquoi nous dénonçons l'utilisation de l'argument fallacieux concernant les frais professionnels et condamnons toute remise en cause de cette déduction qui ne répond pas stricto sensu à la notion de niche fiscale.

Toute remise en cause pénaliserait les retraités qui sont déjà très nombreux à subir des hausses d'impôt suite à la suppression de la 1/2 part pour les veuves, *veufs et célibataire

Ne touche pas à nos retraités!

Selon un sondage auprès de la population active, près de sept Français sur dix sont contre un alourdissement des prélèvements pesant sur les retraités pour financer les déficits.

Une écrasante majorité de Français refuse que l'on ponce davantage les retraités.

Ainsi, à la question « Trouvez-vous justifié de demander un effort spécifique aux retraités... pour réduire les déficits », 69% des sondés ont répondu NON.

Et si c'est pour financer la dépendance, la réponse est encore NON pour 58% des personnes interrogées.

DERNIERE MINUTE : Les retraités imposables se verront prélever annuellement 0,15% sur leur pension, pour contribuer au redressement de la sécurité sociale en 2013, et au titre de la Contribution solidarité autonomie à partir de 2014.

Les retraités ne sont pas des vaches à lait !

Contre la suppression de la 1/2 part, notre Syndicat se joint à l'action collective engagée par l'Union syndicale des Retraités CGT 13 et vous propose de joindre votre voix – et votre réclamation- aux nombreuses voix qui s'élèvent dans le département.

Nous sommes en train de mettre sur pied cette action collective qui se traduira par une

MANIFESTATION auprès des services fiscaux.

Dans l'immédiat vous trouverez le tract et les modèles de lettre pages 5 et 6 de ce journal

Faire passer le double de votre réclamation au Syndicat

LES RECONNAISSEZ-VOUS ? QUELLE DATE ?



SUR MON AGENDA , J'ECRIS CES MOTS !

REFLEXION-REVENDEICATIONS-ORGANISATION-ACTIONS

9 octobre Pour «la défense de l'industrie et de l'emploi». Manifestations dans toutes les grandes villes (Paris, Lyon, Bordeaux, etc.) A Marseille, 11H Place de la Joliette, 13002

11 octobre Avec les retraités de toutes professions, l' UCR appelle à un Rassemblement National à Paris et devant le Conseil Régional des Bdu R

La Prochaine.....

**Réunion Mensuelle
des Retraités-ées**



.. et on t'y attend !

Jeudi 22 nov. 2012

9 heures

**Syndicat CGT
Retraités La Poste 13**

**55 av de la Rose
La Bruyère B8 ex8 D
13013 MARSEILLE**

TAXEZ LES DIVIDENDES

Malgré la crise et le recul des bénéfices, les dividendes du CAC 40 devraient progresser de + 5% au titre de l'année 2012, pour dépasser les 38 milliards d'euros.

Les Retraités CGT des Bouches du Rhône (USR-CGT 13) se sont dotés d'un Site Web
« Les Retraités CGT du 13 » <http://www.retraites-cgt13.com/wordpress/>